

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Rélevé de décisions de la réunion du 1^{er} juillet 2020

1. CALENDRIERS DU TOP 14, DE LA PRO D2 ET DE L'IN EXTENSO SUPERSEVENS

Le Comité Directeur a adopté les calendriers du TOP 14, de la PRO D2 et du Supersevens de la saison 2020/2021.

En application de l'article 7 de la Convention FFR/LNR, ces calendriers ont été transmis à la FFR pour qu'ils soient soumis à l'approbation de son Comité Directeur du 3 juillet 2020.

2. REGLEMENTS GENERAUX 2020/2021

2.1. TOP 14 et PRO D2 – Règle expérimentale sur le retour au jeu

A la suite du bilan d'application de la règle expérimentale sur le retour en jeu mise en place en TOP 14 et en PRO D2 après sa deuxième saison de mise en œuvre, le Comité Directeur a décidé, après avis favorable de la Commission médicale, de la Commission sportive et du Directeur Technique National, de reconduire cette expérimentation sur la saison 2020/2021 sous réserve de l'avis conforme du Comité Directeur de la FFR¹ et dès lors que World RUGBY aura confirmé son accord.

Rappel de la rédaction de l'article 3.4.2 de la Règle 3 « L'Equipe » des « Dispositions spécifiques FFR des Règles du jeu » :

« Dispositions spécifiques pour les compétitions professionnelles (expérimentation approuvée par World Rugby) :

Les joueurs remplacés pour raison(s) tactique(s) ne peuvent revenir en jeu que pour remplacer :

- un joueur blessé*, quel que soit son poste**,
- un joueur présentant une blessure qui saigne,
- un joueur ayant fait l'objet d'un signalement de carton bleu,
- un joueur qui se soumet à une évaluation en dehors du terrain dans le cadre du test d'évaluation HIA 1, ou le joueur désigné à la règle 3.19 ou 3.20 des Règles du jeu de World Rugby.

¹ Avis conforme donné lors du Comité Directeur de la FFR du 3 juillet 2020

** Un joueur est considéré blessé si, selon l'avis d'une personne ayant une formation médicale, il serait déconseillé au joueur de continuer (Règle du jeu n°3 de World Rugby).*

*** 4 joueurs maximum sortis pour raison tactique peuvent retourner au jeu pour remplacer des joueurs blessés. »*

2.2 Modifications réglementaires

Le Comité Directeur a adopté le Livret Médical de la saison 2020/2021 (joint en **Annexe**), comprenant notamment :

- une modification du référentiel médical avec l'ajout de la réalisation d'un bilan dentaire obligatoire une fois par an,
- l'insertion en annexe du compte-rendu type « Echo cœur »,
- la mise à jour du protocole « commotion cérébrale » de World Rugby (formulaires HIA 1, 2 et 3),
- une modification des obligations du bilan neurocognitif pré-saison.

